

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4.9	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	5.9	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			76		100
INDEX (sur 100 points)			76		100

Article L1142-9-1 et D1142-6-1 du Code du travail : SOLUSTIL à une note comprise entre 75 et 85 dont un indicateur à 0. L'entreprise s'engage donc à appliquer un objectif de mixité dans les processus de recrutement et promotion afin de favoriser le recrutement des femmes à des postes stratégiques et favoriser la place des femmes dans le plan de promotion.